

## **Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 19 octobre 2017**

### **Présents :**

Enseignantes : Mmes BARRIERE Marie, CARUANA Sylvie, JORDANA Stéphanie, MOLINIER Anne-Marie, PETAT Laurence.  
Inspecteur Education Nationale –IEN : M. RESPAUD  
Parents élus FCPE : Mme FORTE, Mme HENRI, M. DARQUY, Mme LE GAL, M. FREROTTE  
Délégué départemental de l'Education Nationale : M. CAZENEUVE  
ALAE : Mme BELBEZE, Mme MERCIER, M. ARCHIDEC  
Mairie : Mme LACOSTE (Adjointe aux affaires scolaires)  
Excusée : Mme SIMEON (Maire de Fonsorbes), Mme LE GUEN (psychologue scolaire)

Attention ! Ce compte-rendu sera affiché sur le panneau à l'entrée de l'école. Il sera accessible sur le blog de l'école.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il réunit les représentants de la communauté éducative et est présidé par la directrice de l'école. Il peut se prononcer sur les principales questions de la vie scolaire mais n'aborde en aucun cas les situations personnelles et le fonctionnement lié à une classe.

Il se réunit au moins trois fois par an : Jeudi 19 octobre à 17h30  
Mardi 06 mars à 17h30  
Jeudi 07 juin à 17h30

### **1 - Rentrée scolaire 2017/2018**

**Effectifs** : 141 élèves avec PS : 37 - MS : 46 - GS : 57  
Répartition : 3 classes PS/MS : 29 – 29 – 26 et 2 classes GS : 29 - 28  
Arrivée de 6 nouveaux élèves depuis la rentrée : 1 TPS – 1 PS – 3 MS – 1 GS  
Bilan de rentrée : la rentrée s'est bien déroulée. Les élèves de MS et GS ont été accueillis dès 9h le matin de la rentrée ; les élèves de PS sont rentrés à 10h30. Leur rentrée a pu s'effectuer, sereinement, en petits groupes.

### **2 - Règlement intérieur**

Une modification est apportée au règlement intérieur de l'école concernant le point suivant :

- Les règles de vie à l'école : suite à des équipes éducatives, en cas de nécessité, le DASEN peut demander au maire de radier un élève perturbateur de l'école et de le réinscrire dans une autre école de la commune. Il s'agit là d'une mesure de protection de l'élève.

Le règlement a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'école.

### **3 – Rythmes scolaires**

Une note départementale relative à l'organisation de la semaine scolaire est arrivée dans les écoles en septembre 2017. Elle a pour but de porter à notre connaissance la nouvelle modalité d'organisation du temps scolaire.

**Semaine actuelle** : 24h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées (LMMJV). La journée ne doit pas dépasser 5h30 et la demi-journée 3h30.

#### **Dérogations possibles :**

- Samedi matin à la place du mercredi
- Organisation sur 8 demi-journées
- Dépassement du maximum de 5h30 par journée

- Organisation avec moins de 24h d'enseignement et récupération sur les vacances scolaires.

Pour obtenir une organisation dérogatoire, une demande commune doit être formulée : Mairie, conseils d'école de la commune et avis du Conseil Départemental pour le transport.

Un sondage organisé par les parents d'élèves élus sera distribué aux familles en novembre.

Si une nouvelle organisation est proposée, elle sera votée en conseil d'école. Le retour doit avoir lieu avant le 8 décembre. L'IEN transmettra la demande de la nouvelle organisation à l'Inspecteur d'Académie qui instruira le dossier. Il y aura donc un conseil d'école extraordinaire pour voter un changement ou non de rythme scolaire.

#### **4 - Projet d'école**

Le projet d'école: « Echanger et vivre ensemble » est écrit pour une durée de quatre ans. Il prend fin en 2018. Ce projet a été rédigé avec l'école élémentaire. Il a été validé par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Il s'articule autour de 3 grands axes :

Axe 1 : structurer le dire et l'écrire.

Axe 2 : mieux évaluer et échanger pour fluidifier les parcours.

Axe 3 : des projets pour s'appropriier les règles de sécurité.

Il comporte également 1 volet artistique et culturel.

Le projet d'école doit être réécrit d'ici la fin de l'année scolaire.

#### **Sorties, spectacles et événements en lien avec le projet d'école**

§. Une première sortie pour toutes les classes a eu lieu le jeudi 12 octobre, aux Serres de Bel Air : achat de pensées. Suite à la sortie, chaque enfant a planté sa pensée dans le jardin de l'école.

§. Calendrier des fêtes : Noël le 19 décembre, la galette des rois le 29 janvier, le carnaval le 16 février avec la présentation d'un conte joué par les enseignantes. La fête de l'école aura lieu le 15 juin.

§. Le spectacle de Noël reste encore à déterminer.

Comme chaque année, une soirée « portes ouvertes » est organisée : le 18 décembre. Les parents d'élèves peuvent découvrir l'exposition des travaux d'arts visuels réalisés par les enfants de toutes les classes.

§. Sortie prévue à la Ferme des Balances à Seissan les 22, 24 et 25 mai.

#### **5 – Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire**

En raison du départ à la retraite de la directrice de l'école maternelle, un projet de fusion des deux écoles (maternelle et élémentaire) est à l'étude. Cette fusion entraînerait une direction unique des 15 classes et la directrice serait totalement déchargée de sa classe. L'école Cantelauze deviendrait alors une école primaire. Une première réunion des deux équipes enseignantes en présence de M. RESPAUD (IEN) a eu lieu mardi 17 octobre.

#### **6 – Sécurité**

Les écoles sont tenues de réaliser, durant l'année scolaire, 2 exercices évacuation incendie et 2 exercices PPMS (plan particulier de mise en sûreté).

PPMS :

- 1 exercice « attentat intrusion ». C'est un exercice de confinement qui permet de s'exercer à la mise en place de comportements et postures adaptés aux jeunes enfants en cas d'intrusion malveillante dans l'école.

La mairie vient de remplacer les portes d'entrée, des films occultants seront posés ultérieurement.

- 1 exercice « risques naturels ou technologiques ».

Exercice incendie : le premier a été réalisé. L'école a été évacuée en moins de 2 minutes.

Le deuxième exercice devra être réalisé sur le temps de sieste des enfants.

## **7 - Activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Ces activités sont assurées par les enseignants ; ces 36h d'APC s'échelonnent sur 21 semaines d'école. Elles ont débuté le 11 septembre. Les APC se déroulent sur la pause méridienne de 13h30 à 14h05. Sur la période 1, l'équipe enseignante a proposé aux élèves de GS des activités de créations plastiques permettant de travailler les compétences dans les domaines suivants :

- explorer la matière et les objets
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- apprendre ensemble pour vivre ensemble

Sur la période 2, les élèves de GS participent à des jeux de société et travaillent dans les domaines suivants :

- apprendre ensemble pour vivre ensemble
- organiser et structurer les quantités

L'organisation de ces activités est mise en place par le conseil des maîtres et validée par l'IEN. Elles sont facultatives et soumises à l'autorisation des parents.

## **8 - Coopérative scolaire**

Le solde de la coopérative scolaire au début de cette année scolaire s'élevait à **4780.33€**. La fête de l'école en juin 2017 a permis de réaliser un bénéfice de **1608.55 €**. Nous remercions tous les parents qui se sont investis dans la participation et la préparation de celle-ci.

Comme chaque année, la Mairie a versé une subvention à la coopérative scolaire pour l'année 2017 ; elle s'élève à **2227€**. Cette subvention est utilisée pour financer les sorties, l'achat de jeux éducatifs et de livres pour la bibliothèque de l'école.

Les dons effectués par les familles n'ont pas encore été comptabilisés mais beaucoup de familles ont apporté leur contribution. L'équipe enseignante remercie la Mairie et les parents d'élèves pour leur générosité.

Elle remercie également l'association des parents d'élèves FCPE pour son don de **158 €** (bénéfices de la vente des chocolatinnes).

Comme chaque année, le photographe qui est venu le 05 octobre, reversera à la coopérative scolaire, 30% de la somme perçue.

## **9- Liaison maternelle-élémentaire**

Dans le cadre de notre projet d'école, plusieurs échanges sont prévus entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

§. GS/CP : une première rencontre aura lieu au moment de Noël. Les élèves de GS présenteront aux élèves de CP, l'album de Noël sur lequel nous avons travaillé. Ils assureront la visite de l'exposition de Noël : récit de l'histoire et explication des techniques utilisées en arts visuels.

Des rencontres et échanges auront lieu entre les CP et les élèves de la maternelle :

- exploitation d'albums communs sur les contes traditionnels
- lecture d'albums par les CP aux élèves de la maternelle
- activités d'arts visuels
- chorale : chant commun à la maternelle et à l'élémentaire
- participation des CP au carnaval de l'école maternelle.

§. Parrainage GS/CM1 : Afin de créer un lien et d'aider les futurs élèves de CP à prendre leurs repères en début d'année prochaine à l'école élémentaire, un parrainage est à nouveau organisé entre les élèves de GS et les élèves de CM1. Ce parrainage se traduit par la mise en place de trois rencontres durant la dernière période.

Cette collaboration qui n'est pas toujours possible ailleurs, est, à Cantelauze, riche et importante.

## **10 - Points concernant l'ALAE**

### **§. Repas de substitution**

Il y a eu quelques erreurs en début d'année qui ont été expliquées aux parents. Certains parents ont évoqué un manque au niveau des quantités servies aux enfants. M. Archidec va se renseigner afin d'apporter une réponse aux parents.

§. Journées de grève : volonté des parents d'être informés sur les raisons de la grève et le service d'un repas froid.

Mme Belbèze précise que les agents ne sont pas tenus de transmettre les raisons pour lesquelles ils sont en grève. Les informations nationales s'en chargent généralement.

En ce qui concerne les repas froids, l'ALAE peut en informer les parents le jour même.

§. TAE : fréquence et choix des activités

Les parents n'ont pas compris comment remplir l'imprimé portant sur le choix des activités. Un exemple sera proposé pour expliciter.

Tous les enfants bénéficient d'une activité (5 séances). Certaines familles, contraintes de modifier le choix d'activité pour leur enfant, seront prioritaires à la prochaine période.

Serait-il possible que les activités soient plus étalées sur la semaine ? Cela dépend de la disponibilité des intervenants et de la disponibilité des salles de l'école.

Les prochains projets seront : la laïcité, le patrimoine et Noël.

§. Absence de ménage d'une classe, une fois par semaine depuis la rentrée

Un problème de ménage se pose sur une classe chaque mercredi.

Mme Belbèze s'engage à combler ce manque dès la rentrée des vacances de Toussaint.

§. Projet d'une nouvelle organisation du temps de travail des Atsems:

La CAM souhaiterait déplacer la pause des Atsems et la faire glisser du temps périscolaire sur le temps scolaire.

M. Archidec précise que le moment de la pause des Atsems n'est pas encore réellement positionné sur la journée. Dans un courrier du mois de septembre, adressé à la directrice, il a été annoncé qu'elles quitteraient les classes à 11h30 pour prendre leur pause et leur repas et reprendraient le travail à midi pour effectuer 2h d'animation sur le temps ALAE (actuellement elles sont en pause, deux par deux, à partir de 12h30).

Un courrier a été fait par les Directrices des écoles maternelles de Fonsorbes qui manifestent leur désaccord. Un rendez-vous est fixé le 13 novembre entre la CAM et les Directrices.

M. ARCHIDEC fait valoir qu'il a besoin de personnel pour encadrer les enfants sur la pause méridienne en raison d'une grande difficulté à recruter des animatrices. Parents et enseignantes regrettent que ce manque se fasse au détriment des apprentissages de l'école. Il est important de rappeler que l'Atsem (**Agent territorial spécialisé des écoles maternelles**) est un agent qualifié pour accompagner les enfants sur le temps de classe.

## 11 – Points concernant la Mairie.

§. Propreté aux abords de l'école. Les parents soulignent que les abords de l'école sont toujours aussi sales (papiers, mégots, bouteilles en verre brisées...). En ce qui concerne les encombrants, la Mairie a demandé à ce que le ramassage des ordures soit déplacé au lundi au mardi. La réponse a été négative. La police municipale fera des tournées.

§. L'écluse, nouvellement réalisée sur le chemin de Cantelauze, a été réfléchi par des spécialistes de la voirie ; le but étant de faire ralentir les voitures. Les parents évoquent des difficultés pour quitter le parking au niveau de l'écluse.

Ils rappellent également que les trottoirs sont trop étroits. Mme LACOSTE pense que d'ouvrir les deux portails donnant sur le parvis permettrait de fluidifier les abords de l'école entre 8h45 et 9h00. Monsieur l'Inspecteur rappelle que la priorité est d'identifier les personnes entrant dans l'enceinte de l'école (Vigipirate).

§. Mauvais état du parking à l'arrière de l'ALAE. Un chiffrage va être demandé par la Mairie pour réaliser un revêtement afin que bus et camion poubelle puissent y rouler.

§. Une clôture végétale va être réalisée le long de la cour de l'école côté champ. Le 8 novembre : plantations de haies (projet en partenariat avec le centre de loisirs).

§.Piste cyclable le long de la route de Fontenilles : c'est une route départementale. La nouvelle demande va être adressée au Conseil Départemental. En attendant, un chemin moins dangereux va être indiqué entre l'école et la route de Bragot.

Remarque : les parents de la classe 6 de l'année précédente ont apprécié de ne pas avoir eu à apporter le vélo de leur enfant pour l'activité de « roule », tout au long de l'année. L'enseignante a utilisé les draisienne de l'école.

Fin de la séance à 19 h 50

La secrétaire de séance : Mme PETAT Laurence

La directrice : Mme CARUANA Sylvie

Laurence PETAT



La directrice : M<sup>me</sup> CARUANA Sylvie

